



EdiTo



Fournésannes, Fournésans,
Chers administrés,

Sans regret l'année 2020 vient de s'achever... Vive 2021 !

C'est avec optimisme et engouement que nous devons nous tourner vers cette nouvelle année qui s'annonce aussi pleine de défis. Nous les aborderons unis et solidaires, comme nous avons su le faire tout au long de cette année écoulée.

Vous avez su vous adapter, respecter les consignes, vous avez aussi fait preuve de dévouement, de solidarité et de bienveillance.

Cette année fut longue mais, grâce aux efforts et à l'implication de chacun, le virus est resté à distance de notre territoire. Rien n'est gagné, ne baissons pas les bras, mais les lueurs d'espoir sont bien réelles et c'est ensemble que nous les maintiendrons allumées.

Cette pandémie a bouleversé en profondeur la totalité de nos habitudes personnelles, mais aussi celles qui nous permettaient de nous retrouver, d'échanger, de partager ces moments de vie qui tissent les liens. Soyez-en assurés, nous ferons tout le nécessaire pour retrouver ces moments si chers à toutes et à tous.

Je voudrais à nouveau profiter de l'opportunité qui m'est donnée pour remercier chaleureusement les services municipaux qui, dans ce contexte, ont œuvré au quotidien pour assurer la continuité du service public. Les bénévoles, qui chacun dans leur domaine, ont contribué à rendre ces jours meilleurs. Tout particulièrement, je pense aux soignants qui œuvrent à longueur de journée sur le territoire et que l'on croise aussi au détour des rues du village.

Je tiens également à remercier les élus à mes côtés qui ont travaillé depuis dix mois dans les commissions pour mener à bien

les différents projets. Ainsi, nous avons pu mettre en place le centre de loisirs, mener à bien le renforcement du réseau électrique (poste, mairie), ainsi que la mise en place du service ASVP, boucler le dossier d'extension des bacs de séchage, des boues d'épuration. Des dossiers qui ont mobilisé l'expertise et l'engagement de chacun, afin d'améliorer les infrastructures du village et la vie de ses habitants.

En fonction des finances publiques, plusieurs projets devraient être menés à bien en 2021, notamment la réfection de la route de Montfrin, un chantier important qui comprendra le remplacement des réseaux Eaux Usées /Eau Potable. Le rétrécissement de la voirie pour ralentir la vitesse et l'amélioration des voies douces et des éclairages. D'autres dossiers sont à l'étude comme l'aménagement d'une liaison douce route des Esquirades qui devrait permettre aux riverains de sortir de chez eux en sécurité, le curage et le renforcement du cadereau éprouvé et creusé par le ruissellement, l'agrandissement du parking du Jeu de Mail afin de passer de 5 à 11 places, l'enfouissement des réseaux impasse de la Tapie.

Par ailleurs, 2021 devrait voir avancer le projet d'aménagement immobilier du quartier des Fosses de Poujan, le début des réflexions sur l'élaboration d'un nouveau PLU objectif 2025, ainsi qu'une nouvelle STEP (station d'épuration), l'objectif est fixé à 2028.

Entre temps, et parce que la vie du village ne serait pas ce qu'elle est sans l'action et le travail irremplaçable des associations qui mobilisent les forces vives jeunes et moins jeunes autour de projets, les élus et moi-même mettrons tout en œuvre, le moment venu pour que chacune d'entre elles puisse rebondir et se relever des difficultés induites par cette pandémie. J'associe aussi les commerces, qui dans l'épreuve, se mettent au service de la population. N'oubliez pas leur rôle essentiel dans un petit village comme le nôtre.

Enfin, je tiens à souligner l'implication et la détermination de l'Association des Parents d'Elèves qui, avec le soutien des élus, a magistralement organisé le marché de Noël, dans le respect des règles sanitaires, faisant de ce moment une grande réussite. Au nom des fournésannes, des fournésans et des élus, je vous en remercie vivement.

Restons unis, restons solidaires, demain est un autre jour, soyons prêts ensemble.

Chers administrés, je vous transmets mes vœux les plus sincères pour 2021.

Thierry Boudinaud,
Maire de Fournès



"La vie et la nature"

La nature, c'est notre culture,
La nature, c'est comme de la peinture.

Et la vie, c'est une poésie,
C'est aussi notre région, l'Occitanie.

La nature, c'est comme une aventure,
Très dure.

La vie ça fait des soucis,
Comme des oublis .

La nature, c'est automatique,
Ou électrique.

Et la vie,
C'est aussi Paris.

*Elena Jacques,
9 ans*

Réalisations et projets

Présentation commission village, travaux, bâtiments, voirie et réseaux

La commission village suit les travaux sur la Commune, intervient en cas de problème sur le réseau d'eau, sur la voirie, met aux normes d'accessibilité les locaux publics et réaménage ceux déjà existants.

Elle s'occupe également de faire des études et des devis pour la réalisation de la réfection des voiries, comme pour la téléphonie et le réseau d'eau.

Vous pouvez contacter le secrétariat de Mairie pour un problème d'éclairage, de voirie ou toute autre chose concernant le village. Vos remarques seront transmises à la commission.

Antenne Orange (suite)

La Commune a été déboutée par le tribunal administratif dans l'affaire qui l'opposait à l'entreprise Orange sur l'implantation d'une antenne relais sur un terrain privé.

Toutefois, l'antenne est située à proximité directe d'une administrée hypersensible aux ondes électromagnétiques émises par ce type d'ouvrage.

La Commune a interpellé Monsieur le Préfet par rapport aux risques encourus et a proposé des solutions alternatives.

La Commune ne délivrera pas de permis de voiries pour le raccordement de l'ouvrage et estime qu'il revient aux services de l'Etat d'assumer la responsabilité de maintenir cet ouvrage à cet endroit-là, ou d'imposer à Orange de le changer de place.

La décision est entre les mains du Préfet.

Travaux rue de la Tapie

La réalisation d'un mur de soutènement a permis de sécuriser la rue de la Tapie qui menaçait de s'effondrer. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Istrefi Construction de Théziers pour un montant de 29 408 euros. Des places de parking ont pu ainsi être créées pour faciliter le stationnement dans cette rue.

Restauration du petit patrimoine

Les travaux de restauration de l'oratoire de la Vierge situé Grand'Rue sont terminés. L'ossature de l'oratoire a été réalisée par la Carrière de Vers, la statue de la Vierge a été restaurée gracieusement pour La Paroisse de Fournès par José Moréno et la grille a été réalisée par Frédéric Vidal, agent de la Commune.

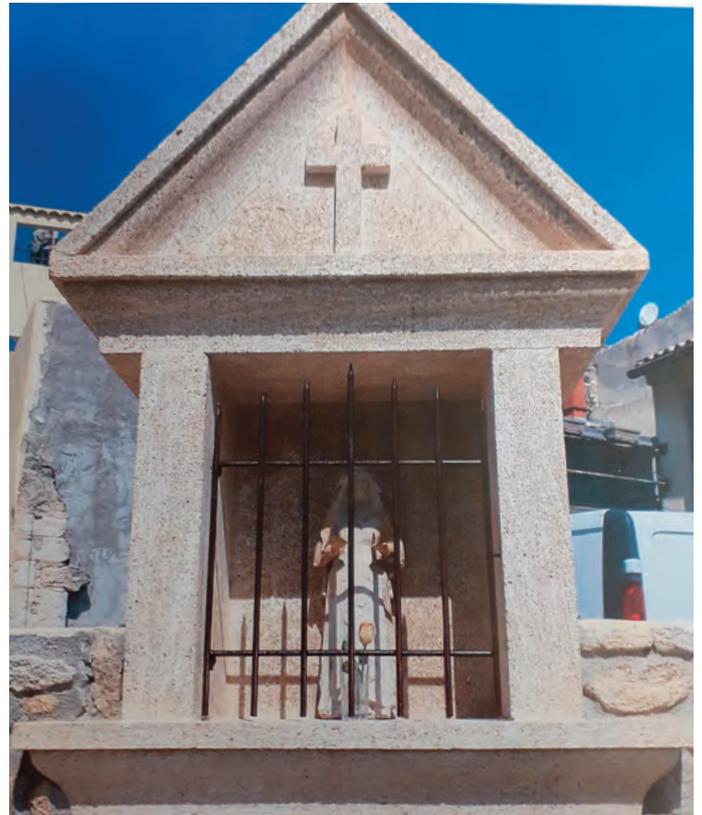
Coût : 1 499,23 euros.

Les travaux à la cime du campanile qui auraient dû être réalisés cette année, ont pris du retard au vu du contexte sanitaire actuel et des 2 confinements. Dès que cela sera possible, l'entreprise Vertex les réalisera.

Dès que ces travaux seront terminés, il sera octroyé à la Municipalité des subventions à hauteur de 64 % de la somme totale des devis de l'oratoire, du campanile et du Monument aux Morts, par le Groupe d'Action Locale (GAL) Uzège Pont du Gard.

Indépendamment du GAL, nous avons pu faire réaliser par la même entreprise, Vertex, le nettoyage de l'intérieur du campanile qui était envahi par les fientes des pigeons. Nous avons sécurisé la montée en y installant une corde de sécurité longeant l'escalier jusqu'à la cime.

Coût : 1 503,60 euros.



Urbanisme

Présentation commission urbanisme

Les élus de la commission urbanisme se réunissent régulièrement afin de prendre connaissance des nouveaux dossiers et de faire le point sur les dossiers en cours.

Ces réunions permettent d'étudier les dossiers d'autorisation d'urbanisme déposés en Mairie et d'émettre un avis sur les projets de construction ou d'aménagements présentés, mais également de répondre aux demandes diverses des administrés liées à l'urbanisme afin de les orienter dans l'élaboration de leur projet, de prendre des décisions et de trouver des solutions, ceci dans un souci de respect de la réglementation en vigueur et de l'intérêt général.

Développement Quartier Fosses de Poujan

Les municipalités successives travaillent depuis un certain temps sur les possibilités de développement du quartier Fosses de Poujan (zone IIAU du PLU) en habitation individuelle.

L'enjeu majeur de ce projet est l'insertion des nouvelles voiries à celles existantes, notamment au niveau du croisement : route de Montfrin/D19b (route des Esquirades), en veillant particulièrement à la mise en sécurité et la fluidité du trafic routier. Le règlement du PLU de 2005 ne prenait pas en compte ces paramètres et ne permet pas pour l'instant un projet cohérent.

Le département, le service urbanisme, le service instructeur et l'aménageur travaillent en collaboration sur ce dossier afin d'étudier toutes les possibilités et trouver une solution.



Lise Marie Marchand

Agent Commercial Immobilier
878749134



Agence du Pont du Gard - 2, rue d'Avignon - 30210 Remoulins

T. 04 30 08 55 91 - M. 06 12 89 14 64

lmarchand@orpi.com

www.orpi.com/agpontdugard

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est une taxe qui a été instituée par la Commune en vue de financer l'extension ou la création d'équipements publics induits par l'urbanisation comme les routes, les réseaux d'eau potable ou d'assainissement, les écoles, les aires de jeux...

Cette taxe s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

Depuis son institution en mars 2012, le taux n'a jamais été revu, aussi pour répondre au mieux aux exigences actuelles, le nouveau conseil municipal a décidé par délibération de revoir ce taux et de le porter de 3 à 5%.



WEB SIG

La Communauté de Communes du Pont du Gard a mis en place un SIG (Système d'Information Géographique) afin de permettre l'accès à diverses cartographies numérisées telles que le cadastre, les obligations de débroussaillage ou le réseau de sentiers de randonnées.

Le WEB -SIG est l'outil mis en ligne qui permet d'accéder à ces données et en tant qu'administré, vous avez la possibilité d'y consulter les informations dites « publiques » via le lien suivant :

https://sig.cc-pontdugard.fr/donnee_publiee/reg_plu/index.htm

Cette plateforme en ligne pourra vous être utile pour vous permettre de répondre à certaines interrogations qui accompagnent vos démarches administratives et vos centres d'intérêt pour le territoire.

Vous pouvez rechercher le numéro de votre parcelle ou celle qui vous entoure, à quelles contraintes et obligations d'urbanisme sont soumises votre terrain, consulter le règlement du PLU de votre parcelle, etc...



Subventions concernant la rénovation de façades

La Commune propose une aide à la rénovation des façades dans le centre ancien du village.

Cette subvention n'est accordée que dans le strict respect du règlement mis en place.

Nous vous recommandons vivement de vous mettre en rapport avec les services si vous souhaitez réaliser des travaux.



Autorisations d'urbanisme

De manière générale, sont soumises à autorisation d'urbanisme toutes les constructions, installations, aménagements, modifications ou autres changements envisagés sur une parcelle ou sur une construction existante.

A titre d'information, les constructions de moins de 5m² ou les ravalements de façade qui ne sont pas soumis à autorisation d'urbanisme doivent tout de même respecter la réglementation en vigueur.

Afin de lutter contre l'édification de clôtures non réglementaires, Le Conseil Municipal a décidé de soumettre les clôtures à Déclaration.

Avant d'engager toutes démarches, vous pouvez vous rapprocher du service urbanisme de la Mairie afin de vous assurer des possibilités et de la faisabilité de votre projet.

Vous pouvez également trouver des informations d'ordre général sur le site service-public.fr qui vous permettra également de télécharger ou remplir en ligne le Cerfa correspondant à votre projet.



ALAIN BARBU
06 13 41 60 84
30210 FOURNÈS
barbuartisan@aol.com



Fournès et Environnement

Présentation commission agriculture, environnement, développement durable.

La commission intervient sur le diagnostic énergétique des bâtiments communaux, les projets de développement de l'énergie « verte », la protection des Fosses et de l'ancienne carrière, la réfection et entretien des chemins communaux, la gestion et développement des jardins communaux, la gestion des déchets et liens avec le Sictomu, l'alimentation d'une borne agriculteurs à l'eau du Bas Rhône et la protection de la forêt communale avec l'ONF.

Nous travaillons en lien avec les autres commissions car la protection de l'environnement et le développement durable impliquent bien des domaines et doivent être la préoccupation de tous. Chaque citoyen à son niveau est concerné.

Chaque membre de la commission est chargé d'un ou plusieurs dossiers mais peut à tout moment se référer aux autres pour un avis ou un conseil car nous sommes attachés à un travail d'équipe.

Une réunion de travail mensuelle est planifiée, un compte rendu est transmis aux membres de la commission, à Monsieur le Maire et aux Adjointes et Conseiller Délégué.

Nos premières réalisations :

- Etude de la problématique de gestion des chats errants du village et obligations communales, ce qui a donné lieu à la création de l'association "Les Chats Libres Fournésans"
- Mise en place d'une aide au financement de l'achat de récupérateurs d'eau de pluie
- Obtention d'une subvention par le SICTOMU pour la réfection de la rue de la déchetterie,
- Remise à état naturel de l'ancienne carrière "Marchat".

Nos projets :

- Décision actée de réfection des chemins communaux de la plaine
- Etudes énergie verte : photovoltaïque, mini station hydro électrique
- Protection et valorisation du site des Fosses
- Développement d'un projet de vente en « circuits courts » sur le site de la Pâle
- Réflexion pour la mise en place d'une recyclerie sur le territoire de la Communauté de Communes.

Entretien Village

En complément des deux agents techniques, la Commune fait appel à l'organisme ESAT Osaris de Beaucaire.

Les **Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)** sont des établissements médico-sociaux qui ont pour objectif **l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés**. Ainsi, deux fois par mois, une équipe passe une demi-journée sur Fournès, en fonction des besoins, soit sur les espaces verts, soit sur le nettoyage du village. Le coût annuel de cette prestation s'élève à 16 114 euros. Le coût est cette année en baisse car il n'y a eu aucun passage pendant le premier confinement.

La Société Océan passe également une fois tous les 3 mois pour compléter le nettoyage des voiries. Cette prestation est financée par la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Le contrat prendra fin à compter du 1er janvier 2021 et ne sera pas renouvelé.

Le débroussaillage des chemins et le calibrage des fossés ont été effectués par l'entreprise Dumon de Sernhac pour un coût de 11 022 euros.

L'entreprise Fenoul Espaces Verts de Montfrin a réalisé pour 2 904 euros de travaux d'**élagage** sur le village (cadereau, parking au-dessus du café, château d'eau et chapelle).

Risques de feux de forêt : La Préfecture prohibe l'utilisation du feu sur l'ensemble du département

Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit en application du Règlement Sanitaire Départemental pour des raisons de salubrité et de sécurité.

Par conséquent, sont interdits :

- Les brûlages de végétaux coupés ou sur pieds,
- L'écobuage,
- Les feux de camp,
- Les barbecues en zone végétalisée,
- L'incinération des déchets verts issus de l'entretien des jardins, parcs et espaces verts



Rappel

- **Déchetterie** : située dans la zone artisanale de la Pâle, elle est ouverte lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h15.

Pour obtenir une carte donnant **un droit d'entrée gratuit**, il suffit de se présenter à la déchetterie muni d'une copie de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile à Fournès.

- **Encombrants** : sur rendez-vous (04 66 37 10 43), la Mairie se charge **gratuitement** de l'enlèvement des objets encombrants.
- En présence de **rongeurs**, l'utilisation de raticides pourra être nécessaire. Les produits requis sont disponibles **gratuitement** en Mairie.
- **Piles usagées** : une borne de ramassage se trouve en Mairie afin de permettre un recyclage de ces déchets en toute sécurité et en harmonie avec l'environnement.
- Le Sictomu effectue le **ramassage des ordures ménagères** le vendredi matin : les conteneurs doivent être sortis le jeudi soir et rentrés (garage, cour, jardin) les autres jours de la semaine.

Pour commander un conteneur individuel :
Téléphoner au 04 66 22 13 70, par mail à sictomu@sictomu.fr ou accéder au formulaire de demande de bacs sur le site www.sictomu.fr

- Pour recycler les déchets organiques et être équipé d'un **composteur**, appeler au 04 66 22 13 70.
- Le tri sélectif est maintenant bien codifié : cartons, papiers, verre et emballages divers sont triés séparément et doivent être déposés dans **les bornes de tri**. Sur chaque borne, un affichage clair permet la répartition des déchets.

D'accès facile, ces bornes sont situées en cinq points du village :

- Rue du Jeu de Mail (devant l'ancien cimetière),
- Sur le parking de la cave coopérative,
- Route de Remoulins, à proximité de l'abribus,
- Route de Montfrin,
- Quartier le Soleïa.

Ces bornes de tri sont placées proches des habitations afin d'inciter l'ensemble des habitants à recycler leurs déchets et faciliter l'accès aux personnes n'ayant pas de véhicule. **Alors pour le bien de tous, merci de veiller à la propreté des abords de ces bornes.**

Ramassage des sapins de Noël

Les fêtes de Noël sont bien souvent associées à la présence de sapins soigneusement décorés. Les fêtes passées, la Municipalité propose un ramassage de sapins le : **Lundi 11 Janvier 2020.**

Vous disposerez ainsi du week-end pour les sortir devant votre porte ou votre portail.

Pour des raisons d'organisation, **inscription auprès du secrétariat de Mairie** afin que les agents municipaux passent devant chez vous.

Subvention récupérateurs d'eau de pluie

La préservation de la ressource en eau est un des enjeux environnementaux majeurs. Chacun d'entre nous peut y contribuer avec des gestes simples comme faire la chasse aux robinets qui coulent, prendre des douches plutôt que des bains, mais aussi en collectant l'eau de pluie en s'équipant d'un ou plusieurs récupérateurs.

C'est pourquoi, une subvention destinée à aider les Fournésans à s'équiper d'un (ou plusieurs) récupérateur d'eau de pluie a été votée par le Conseil Municipal.

Cette subvention est modulable selon la contenance et le prix d'achat engagé. Elle est fixée à 10 euros par contenant de 100 litres, plafonnée à 50 euros par foyer et ne peut dépasser 50% du prix d'achat.

Faire la demande au secrétariat en joignant la copie de la facture acquittée.



Fournès et Environnement

bulletin d'informations municipales



SIÈGE SOCIAL ET CAVEAU

90, avenue Geoffroy Perret - 30210 Remoulins
Tel : 04 66 37 14 51

caveremoulinsfournes@orange.fr

CAVEAU DE FOURNÈS

50 Grand Rue - 30210 Fournès
Tel : 04 66 37 02 36

PST
SECURITE

Imm. Valdegour Ingenierie
180 Rue Guy Arnaud - 30900 NIMES

ALARME
TELE SURVEILLANCE
VIDEO PROTECTION
TELE ASSISTANCE
INCENDIE

04 66 277 320

www.pst-securite.com

Notre environnement est-il une poubelle ?

Cet exemple, parmi tant d'autres, montre que l'incivilité est encore omniprésente dans nos vies quotidiennes. Selon la définition, les incivilités sont des comportements contraires à la civilité qui englobent les règles de la vie en société et le respect de nos lieux de vie.

La malpropreté, les nuisances sonores, le stationnement gênant, le dépôt d'ordures en tout genre au pied des bornes de tri et à deux pas de la déchetterie... Les comportements inciviques qui dégradent l'espace public ou qui portent atteinte aux règles essentielles du vivre ensemble se sont accrus ces dernières années.

Nous sommes tous les acteurs du mieux vivre ensemble et du respect de la Nature !

Pour rappel, pour les seuls mois d'octobre et de novembre 2020, 8 procès-verbaux ont été dressés par les ASVP.

Pour un dépôt sauvage identique à celui de la photo une amende de 1 500 euros a été prononcée.



Dépôts sauvages au bord du lac

Enlèvement des encombrants par les agents municipaux

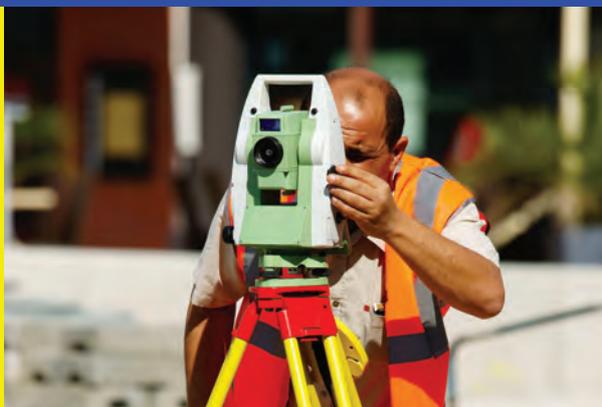
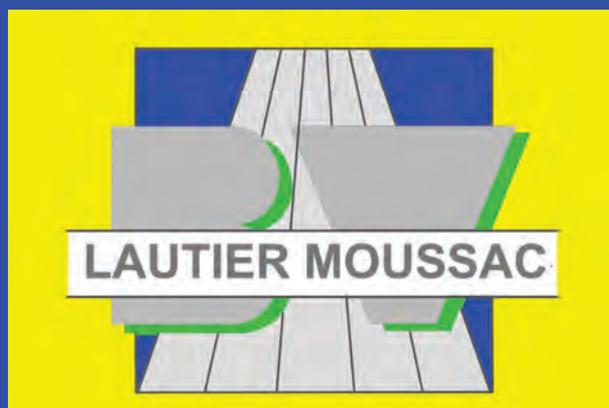
Chaque premier et troisième mardi du mois.

Rappel : on entend par encombrant tout ce qui ne rentre pas dans une voiture (lit, matelas, canapé...). Pour le reste, merci de vous rendre directement en déchetterie.

Inscription obligatoire en Mairie en signalant la nature des encombrants.

Ce service est uniquement réservé aux particuliers.

TRAVAUX PUBLICS ET ROUTIERS VRD - CENTRALES D'ENROBAGE



N°5 Z.A. Peire Plantade - RD 226 - 30190 MOUSSAC
Tél : 04 66 81 61 87 - Fax : 04 66 81 61 41

Compostage Sictomu

Le SICTOMU à votre service !

Réduire . Trier . Collecter . Valoriser

Comment réduire le volume de ma poubelle de 30 % ? En compostant mes déchets !

Environ 30% de nos déchets ménagers sont compostables. En moyenne, c'est 100 Kg de déchets par an et par habitant que l'on peut valoriser simplement par une action de compostage.

Le compostage est l'acte le plus simple de valorisation directe des déchets et sans doute le plus ancestral. Le processus aboutit à la production d'un engrais naturel : le compost.

Incorporé à la terre, le compost restitue la matière organique et les éléments nutritifs qui l'enrichissent.

Ce tri à la source des biodéchets est encouragé par le SICTOMU qui donne la possibilité d'acquies-rir à tarif préférentiel un composteur en bois.



Composteur de 400 litres : 25 €

Composteur de 570 litres : 30 €



Offrez-vous votre composteur !

(Offre réservée aux usagers du SICTOMU)

BON DE RÉSERVATION

Les composteurs sont fournis en kit (avec notice de montage) et avec un guide de compostage.

Offert : Un bio-seau de 7 litres qui facilitera votre geste de tri en cuisine !

✂ ----- À renvoyer au SICTOMU avec un chèque correspondant au volume souhaité.

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Adresse mail :

Joindre à ce bon de réservation un chèque à l'ordre du Trésor Public à l'adresse suivante :
SICTOMU - Quartier Bord Nègre, D3 Bis - 30210 ARGILLIERS

Le chèque ne sera encaissé qu'une fois la commande livrée et le bon de livraison signé.

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès



Protection et gestion de la forêt communale

Les actions en 2020 de l'ONF (Office National des Forêts) sur notre Commune :

- Avril à Juin : normalisation de la piste DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie) Y76, pour le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) du Massif de l'Yeuseraie, au nord de la forêt communale de Fournès.
- 5 juin : nouvel arrêté préfectoral (N°2020-0071) réglementant l'usage de certains matériels pouvant être à l'origine d'un départ de feu. Une carte du risque météo est publiée la veille vers 18h00 : <http://www.preventionincendie-foret.com/>
- 10 juillet : rencontre des nouveaux élus pour la présentation de l'ONF gestionnaire de la forêt communale de Fournès.
- Eté : tournées de surveillance incendie en période de risque.
- Octobre : entretien des abords des pistes forestières par les chasseurs.
- Novembre : réalisation de l'entretien et du débroussaillage en bordure de la RN100.

Mr. Guenot
Technicien forestier territorial



La forêt de Fournès en quelques chiffres



Elimination des cendres de cheminée



Soyez vigilant et adoptez le bon geste !

Rappel de quelques règles de sécurité aux habitants qui utilisent un chauffage au bois pour **prévenir des risques d'incendie** suite à l'élimination des cendres de cheminée dans les poubelles ou bien en déchèteries.

Les cendres de cheminée mal refroidies peuvent continuer à se consumer lorsque mélangées à des déchets, avant de reprendre feu.

Pour rappel, et afin d'éviter tout risque d'incendie, il est strictement interdit de jeter ses cendres de cheminée dans son bac ou sa colonne de RESTE.

Pour s'en débarrasser, il est conseillé aux personnes disposant d'un jardin de les valoriser, étalées dans des quantités adaptées, en terreau (au pied des arbres, dans le potager, dans les haies...) car elles contiennent notamment de la potasse.

Sinon, elles peuvent être déposées en déchetterie, une fois refroidies, dans la benne destinée à recevoir les gravats.

Contact : S.I.C.T.O.M. de la région d'Uzès

Tel : 04 66 22 13 70

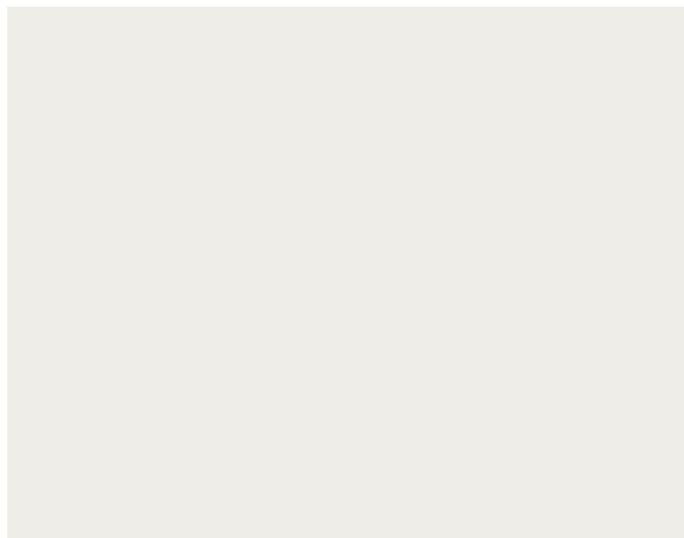
Email : sictomu@sictomu.fr

Obligation de débroussaillage

Dans le Gard, la réglementation forestière impose aux propriétaires de constructions situées à moins de 200 mètres d'une forêt ou d'une zone de lande ou de garrigue, de débroussailler sur un périmètre de 50 mètres autour de chaque bâtiment. Ces travaux -qui peuvent comporter la coupe d'arbres- sont à la charge des propriétaires des constructions, y compris si la zone à débroussailler se situe sur un terrain ne leur appartenant pas.

Des courriers ont été adressés à plusieurs propriétaires sur la Commune afin de leur rappeler cette obligation.

La Commune rappelle que des sanctions sont possibles, notamment une contravention de 135 euros.



SANIT SERVICE 30
installation sanitaire • plomberie • dépannage • adoucisseur • zinguerie



**RAMIREZ
FREDERIC
ARTISAN PLOMBIER**
29, rue du jeu de mail
30210 FOURNES
sanit-service30@aliceadsl.fr

06 75 64 90 55

**S A S U SBL
TERRASSEMENT**



LACROIX Sébastien
4 chemin de la combette
30210 FOURNES

CONTACTS :
06.19.54.56.16.
sblterrassement@orange.fr

Terrassement

Présentation commission communication

Cette année, la commission communication s'est attachée à assurer la rédaction de l'Estival et du Fournès Info.

En complément de Facebook et de l'alerte SMS, dès le début d'année, l'application Info-Flash va être un nouveau moyen de vous tenir informés de l'actualité de votre Commune.

Pour 2021, notre priorité va se tourner vers la création d'un nouveau site Internet.



Soyez connecté à Fournès !

Notre Commune utilise différents moyens de communication numérique afin de vous tenir informés du fonctionnement et de l'activité du village.

Tout d'abord, le site **Facebook** « Mairie de Fournès » vous informe de l'actualité du village. Vous pouvez vous y abonner.

L'**alerte SMS** qui permet d'être informé immédiatement de situations urgentes (alerte rouge, coupure d'eau, d'électricité, etc...). Inscriptions en Mairie.

Le **panneau lumineux** en place devant la Mairie permet également de relayer toutes ces informations ainsi que celles de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Pour ceux qui sont moins connectés, des flyers sont régulièrement distribués dans vos boîtes aux lettres.

De plus, **8 grands panneaux d'affichage** sont répartis dans le village pour les informations municipales.

Vous avez sans doute constaté que notre Commune est beaucoup plus présente sur le Midi Libre depuis cette année. Nous devons cela à Monsieur Antoine Pierron, notre nouveau correspondant Midi Libre. Un grand merci pour sa réactivité ainsi que pour la qualité de sa plume.

Pour compléter tout cela, nous comptons sur vous pour vous rapprocher d'amis, de parents, de voisins habitant la Commune afin de relayer ces informations et d'échanger de vive voix sur ces différents sujets.

En effet, à l'ère du numérique, il ne faut pas oublier les **relations humaines** que l'on peut et que l'on doit conserver dans un village à l'échelle du nôtre.

Nouveauté ! Info-Flash

Découvrez ce qu'il se passe dans votre village

L'application « Info-Flash » vous permet d'être alerté et de rester informé sur la vie de votre village.

Pour cela, il vous suffit de télécharger l'application « **Info-Flash** ».

Vous pourrez entrer le nom de votre commune en sélectionnant votre position.

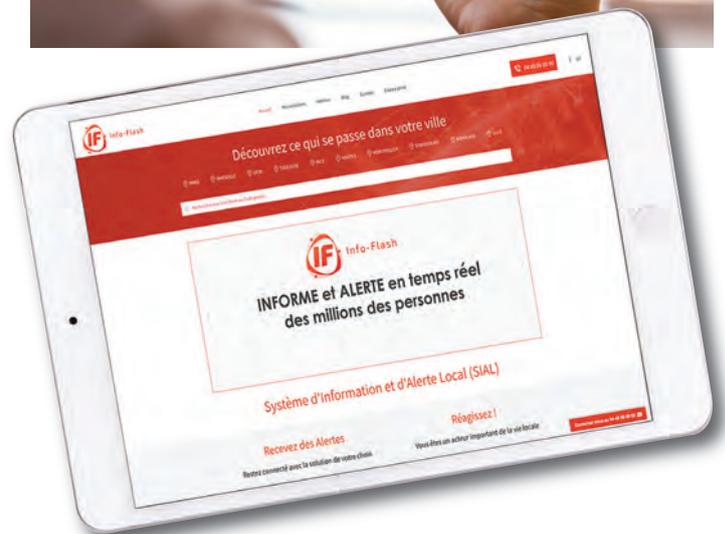
Ensuite, vous pourrez choisir les organismes que vous souhaitez suivre et paramétrer.

Une notification vous sera envoyée à chaque information.

Rien de plus simple !

Vous serez désormais incollable sur l'actualité de votre commune.

Alors téléchargez dès maintenant « Info-Flash » sur votre smartphone.



Présentation commission enfance

La commission enfance qui s'est mise en place en mars dernier a dû faire face à deux vagues de confinement et des contraintes sanitaires fortes au niveau de l'école.

De ce fait, en mai et en septembre dernier, nous avons mis en place un protocole sanitaire renforcé, en collaboration avec les enseignants et les agents qui interviennent sur les services périscolaires.

Un grand merci à tous, plus particulièrement à nos agents dédiés aux écoles, pour les efforts permettant d'assurer la sécurité de nos enfants.

Côté organisation, nous avons nommé une responsable des services périscolaires en la personne de Sylvie Cambe. Son emploi du temps a été modifié afin de la libérer le lundi pour la coordination du fonctionnement périscolaire: gestion des plannings, interface avec les parents, les élus, les enseignants et les agents périscolaires et administratifs. Dans ses nouvelles missions, elle prend en charge désormais l'accompagnement aux devoirs deux fois par semaine.

Concernant nos engagements de mars dernier, la première action forte de la commission a été de mettre en place un centre de loisirs sur la Commune dès le mois de juillet. Cette création rapide a été possible grâce à la collaboration des Francas du Gard qui nous ont assistés pour la partie organisationnelle et administrative.

Cette création répond à une demande récurrente des parents d'élèves depuis de nombreuses années et nous sommes très heureux d'avoir pu y répondre rapidement.

En 2021, nous continuerons d'être à l'écoute des parents, enseignants et agents périscolaires afin d'assurer le bien-être des enfants au sein de l'école « Les Aires Blanches ».

L'école « Les Aires Blanches » en quelques chiffres, c'est :

- 119 élèves dont 40 maternelles et 79 élémentaires
- 9 agents techniques communaux soit 138 956 euros de budget en termes de masse salariale
- 5 délégués de parents d'élèves titulaires et une remplaçante
- 5 classes, 1 bibliothèque-centre de documentation, 1 dortoir, 1 salle de psychomotricité, 1 réfectoire. L'entretien de l'ensemble de ces locaux est à la charge de la Municipalité
- Une subvention de 55 euros/par enfant/an pour la gestion des fournitures scolaires, ce qui représente une somme totale de 6 771.30 euros
- Coût du matériel pédagogique pour la rentrée 2020 : 909.37 euros qui correspond aux manuels scolaires pour les classes de CM1/CM2, CP/CE1
- En moyenne, 37 repas livrés par jour pour la cantine en raison de l'épidémie de COVID ; les effectifs ne sont pas significatifs, si l'on ne prend que la période de septembre à décembre, il y a une moyenne de 61 enfants en cantine
- En moyenne 24 élèves le matin et 24 élèves le soir inscrits en garderie par jour, il y a une baisse par rapport à l'année passée à cause du confinement de début d'année 2020
- Une subvention de 400 euros/an pour l'APE

Ecole Les Aires Blanches



LE RUCHER FOURNESAN

Dégustation de tous nos produits,
Vente directe à la miellerie de miels régionaux,
Gelée Royale, Pollen frais.

Nous vous conseillons de nous
appeler avant de venir au: **04 66 37 17 58.**

1, route de Montfrin - 30210 FOURNES

Stéphanie Minervini
Céramiste
pièces uniques et petites séries
30 rue du jeu de mail , 30210 FOURNES

Bilan centre de loisirs éducatif Fournès. Période : Juillet

La crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19 nous a permis d'accélérer un souhait municipal d'ouvrir un centre de loisirs sur la Commune. Régulièrement, les enfants de Fournès étaient accueillis sur les centres de loisirs implantés sur les communes de Remoulins et d'Aramon en contrepartie d'une contribution municipale. Bien que cette situation était un premier pas dans l'accompagnement des familles du village dans la garde de leurs enfants, cette solution ne nous satisfaisait pas pour autant. Outre l'absence de concertation dans le choix pédagogique et l'orientation du centre de loisirs, nous souhaitons à moyen terme permettre aux familles de bénéficier d'un service de qualité et de proximité sur les installations de la Commune. En quelques semaines, cette volonté s'est concrétisée en partenariat avec l'association départementale des Francas du Gard. Fédération d'éducation populaire, ce mouvement laïque accompagne les acteurs locaux à développer une offre de loisirs éducatifs pour les enfants de 3 à 17 ans sur l'ensemble du département.

Ouvert le mois de juillet, la fréquentation du centre de loisirs a rapidement été au rendez-vous avec une moyenne de 25 enfants par jour. Une proposition d'activités variées, développées avec les associations sportives, culturelles et artistiques de la Commune, le centre de loisirs a su trouver sa place comme acteur de liens entre les familles, associations et partenaires éducatifs. Les enfants ont, dans un contexte particulier, pu profiter de vacances riches et variées avec la découverte de la poterie, de la gym pour les plus petits, de la pêche et de nombreuses activités sportives. Coût pour le mois de juillet : 9 174 euros.

Notre volonté de poursuivre l'aventure avec l'association départementale des Francas du Gard nous conduit à proposer depuis le mois d'octobre un centre de loisirs tous les mercredis en période scolaire de 7h30 à 18h30 avec une offre de repas sur les temps méridiens et lors des vacances scolaires (automne, février, printemps et juillet). Les dernières vacances d'automne, plus flexibles du point de vue du protocole sanitaire, nous ont également permis de réaliser une sortie au Fort St André pour y découvrir les techniques de graffiti dans un patrimoine historique pour le plus grand bonheur des enfants. Un jeu sur les droits de l'enfant, une balade en calèche ont rythmé ces vacances juste avant la seconde vague qui a touché notre pays.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses à partir du 6 janvier pour bénéficier de ce service, les vacances d'hiver approchent à grands pas, une offre de séjours à la neige à destination des 7/12 ans est également proposée la semaine du 15 au 19 février 2021.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par mail à fournes@francas30.org ou par téléphone au **06.13.18.64.31**



Journée découverte de la pêche à l'étang de Valliguières



Jeu de société géant



Projet Radio avec Maéva de l'équipe de Radio Sommières



Temps de danse du matin



Atelier Sarbacane avec Aurore du Relais Loisirs Handicap 30



Création artistique



Atelier cabane

Mot de la Directrice

Cette année, notre école accueille 119 enfants répartis en cinq classes :

25 PS/MS, 23 MS/GS/CP, 24 CE1/CE2, 22 CE2/CM1 et 25 CM1/CM2.

L'équipe enseignante est composée de Mme Moschetti, Mme Bourelly, Mme Marchand, Mme Ahbib, Mme Hernandez et Mme Vil, nouvelle Directrice.

Depuis la rentrée, en collaboration avec la Mairie, l'école a renforcé son plan Vigipirate, des barrières ont été déposées devant l'enceinte de l'école et du personnel de la police municipale assure la sécurité de nos enfants. Concernant les mesures sanitaires contre la Covid 19, l'école a également mis en place des horaires décalés qui permettent d'éviter les brassages.

Malgré un contexte sanitaire exigeant et l'absence d'enseignants non remplacés par le nouveau système de remplacement de l'Education Nationale, l'école parvient à réaliser ses projets.

Du 16 au 30 Novembre, nous avons participé, grâce à l'initiative d'une maman d'élève, à une collecte de jouets solidaire « **Laisse Parler Ton Cœur** », organisée par **Ecosystem** et **Sud Rhône Environnement** au profit de la communauté Emmaüs.

Nous avons également participé à l'élaboration d'objets pour le **Marché de Noël organisé par l'APE**.

Avec notre intervenante en musique, nous avons réalisé un **spectacle de chorale inter classes**.

Grâce au cofinancement de la Mairie (500 €) et de l'APE (226 €), les petits fourrésans et fourrésannes ont eu la joie d'assister à un **spectacle sur le thème de Noël** :

« **Le Noël enchanté de Yétou** » et ont pu déguster le **traditionnel goûter de Noël offert par la Municipalité**.



Tarifs périscolaires

La Commune maintient son offre de services afin d'accueillir les enfants du matin au soir en complément de la scolarité.

Les tarifs restent inchangés :

- Garderie mensuelle : 20 €/mois
- Garderie occasionnelle : 1.5 € le matin et 2 € le soir
- Cantine : 3.45 €/repas

Les études surveillées sont maintenues le lundi et le jeudi soir, Madame Sylvie Cambe assure cette surveillance.

ASTUCE : pour ne pas oublier l'inscription de vos enfants en cantine et garderie, pensez à enregistrer cette tâche sur votre agenda électronique ou sur l'agenda de votre téléphone portable !

Réservation cantine et garderie

La réservation pour la cantine et la garderie, pour la semaine suivante, est ouverte jusqu'au mercredi 17h30 en mairie et jusqu'à 23h59 via le portail internet Parascol.

Rappel

Tout ce qui concerne l'ouverture d'une nouvelle classe, la répartition des élèves par classe, les modalités pédagogiques d'enseignement et les horaires de rentrée scolaire est du ressort de l'**Inspection Académique** et non de la Municipalité.

Flash Info !

Inscriptions pour la rentrée scolaire 2021-2022

Pour les enfants nés en 2018, retirez le dossier en Mairie à partir de Janvier 2021.

Remise des dictionnaires

Malgré le contexte sanitaire, la remise des dictionnaires pour les CM2 et les grandes sections s'est déroulée le vendredi 3 juillet à 18h30.

Elle s'est déroulée en comité restreint, en présence des enfants, des parents, des enseignants, des agents périscolaires et de la commission enfance.

A cette occasion, une médaille souvenir a été offerte à Mr Neville, Directeur en partance de notre école.

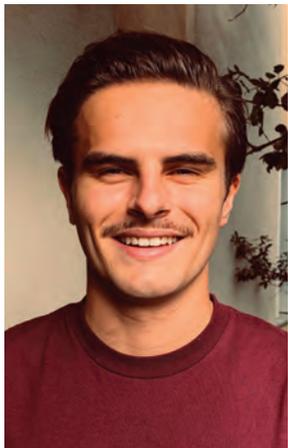
Un verre de l'amitié a été partagé à l'issue de cette cérémonie.



Un porte masque

En complément des masques distribués à l'ensemble de la population en mai dernier, la Commune a fourni deux masques lavables à chaque enfant de l'école élémentaire depuis que celui-ci est devenu obligatoire pour les plus de 6 ans.

Cependant, les enfants doivent changer de masque après le repas de midi et les masques propres sont souvent stockés de façon anarchique.



Pour pallier cela, la Commune a fait appel à un jeune créateur de Remoulins. Fort de ses études de kinésithérapie en cours à l'IFMK de Montpellier, Ugo Bompas, a fait évoluer sa marque, créée en 2016, de vêtements et d'accessoires faciles et agréables à porter « Commodos » vers des produits ergonomiques, bons pour la santé, et respectueux de l'environnement.

C'est ainsi qu'est né le porte masque qui permet de glisser à



l'intérieur un ou deux masques propres, pliés en deux dans le sens de la longueur, et prêts à l'utilisation en toute sécurité sanitaire.

Celui-ci peut être porté autour du poignet, à la anse d'un sac, à une ceinture...

Confectionné localement, lavable, il a été personnalisé avec le logo de la Mairie de Fournès et le drapeau français.

Ce porte masque a été distribué aux enfants de l'école, aux agents municipaux et aux enseignantes.

Il y en a également un pour chaque enfant scolarisé au collège ou au lycée. Ceux-ci peuvent venir le retirer à la Mairie pendant les horaires d'ouverture.

La Commune a été heureuse de contribuer au développement et à la promotion d'un jeune créateur local au travers d'une action renforçant la sécurité sanitaire des jeunes de la Commune. Coût : 1 050 euros.

Repas de Noël

Comme chaque année, le repas de Noël, préparé par le traiteur Terres de Cuisine, a été servi à 70 élèves de l'école.

- Au menu :
- Pik et croq
 - Saumon sauce à l'oseille
 - Pommes noisette
 - Gâteau sapin de Noël
 - Chocolat de Noël et clémentine



Monsieur le Maire et toute l'Equipe Municipale vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette Nouvelle Année.



Meilleurs Vœux 2021

Cérémonie du 11 Novembre

Au vu du contexte sanitaire actuel et du confinement, nous n'avons pas pu nous réunir en présence des Fournésans, Fournésannes et des enfants ce 11 novembre en mémoire des soldats morts pour la France. Seuls Monsieur le Maire, ses adjoints et son conseiller délégué étaient présents.

A cette occasion, une administrée, Pilar Soriano, nous avait confectionné des masques bleu-blanc-rouge. Nous la remercions vivement pour cette initiative.

Le dépôt de gerbe et la lecture du message de la Ministre Déléguée Geneviève Darrieusecq ont été faits par la Correspondante Défense. Monsieur Le Maire, après avoir énoncé les noms de nos Fournésans tombés pour la France gravés au Monument aux Morts et les soldats morts pour notre pays au cours de cette année, a poursuivi par l'observation d'une minute de silence.



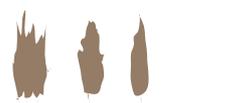
Plan communal de sauvegarde

La loi du 13 avril 2004 a imposé aux communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document est un outil opérationnel ayant pour objet de définir, sous l'autorité du Maire, l'organisation de la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection des biens et des personnes ainsi que le soutien à la population au regard des risques présents sur la Commune lors de situations exceptionnelles telles que : les tempêtes, la canicule, les accidents, les inondations, les catastrophes naturelles, les incendies, la rupture de barrage et la pandémie. Il permet de mettre en place une stratégie en cas de déclenchement de crise.

Après recensement de la population en début d'année 2020, la Commune de Fournès a procédé à son élaboration.

Ce document est aujourd'hui approuvé et devra être mis à jour tous les 3 ans afin d'y inclure les nouveaux habitants de la Commune ainsi que de nouvelles contraintes, si celles-ci sont nécessaires.

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal remercient tous les habitants de la Commune qui ont répondu présents lors du recensement et notamment les personnes qui se sont portées volontaires pour rejoindre la réserve communale.



Chiens Dangereux : Description, Interdictions et Obligations



Les chiens dangereux sont classés en 2 catégories :

- Chiens d'attaque (1^{ère} catégorie) Staffordshire terrier ou pitbulls, Mastiff ou Tosa
- Chiens de garde et de défense (2^{ème} catégorie) Staffordshire terrier ou pitbulls, Rottweiler, Tosa et assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux Rottweiler.

L'acquisition de chiens de 1^{ère} catégorie est interdite et certaines personnes sont dans l'interdiction de posséder un chien de 2^{ème} catégorie (mineurs, majeurs sous tutelle, personnes condamnées pour crime ou délit et inscrites au bulletin n°2).

Avant toute acquisition, le futur propriétaire du chien doit suivre une formation d'une journée de 7 heures. Une liste des formateurs agréés dans le département est mise à la

disposition du public dans les mairies et la Préfecture. Cette attestation est nécessaire pour demander un permis de détention.

Une fois acquis, le chien de plus de 8 mois et de moins de 12 mois doit subir une évaluation comportementale. Cette évaluation est faite par un vétérinaire qui apprécie le niveau de dangerosité du chien puis ses conclusions sont communiquées au Maire où réside le propriétaire du chien ainsi qu'au propriétaire du chien. La liste des vétérinaires agréés se trouve sur le site de la Préfecture. Les frais sont à la charge du propriétaire du chien. L'évaluation comportementale doit être renouvelée en fonction du classement du chien.

La stérilisation des chiens de 1^{ère} catégorie est obligatoire sous peine d'une amende de 15 000 euros. Cette obligation ne s'applique pas aux chiens de 2^{ème} catégorie.

En cas de changement de commune de résidence, le propriétaire du chien doit présenter son permis de détention à la mairie de son nouveau domicile.

Le défaut de présentation de ce permis est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros, l'absence de permis est puni d'une amende de 750 euros et à défaut de régularisation le chien placé en fourrière peut être euthanasié ou confisqué. Son propriétaire risque jusqu'à 3 mois de prison, 3 750 euros d'amende et l'interdiction de détenir un animal (les frais de capture, garde et euthanasie restent à la charge du propriétaire).

A l'extérieur, votre chien doit être tenu en laisse et avoir une muselière.



Flash Info !

Prévenir la Radicalisation

Pour rompre la solitude des familles face à des circonstances très difficiles, un numéro d'assistance et d'orientation a été créé.

- Vous souhaitez signaler une situation inquiétante qui vous paraît menacer un membre de votre famille ou un proche,
- Vous souhaitez obtenir des renseignements sur la conduite à tenir,
- Vous souhaitez être écouté(e), conseillé(e) dans vos démarches :

Le 0 800 005 696 est un numéro vert (appel gratuit) d'assistance aux familles et d'orientation opérationnelle du lundi au vendredi de **9h00 à 18h00**.

Stationnement dans le village

Il a été créé dans la Grand Rue un **cheminement doux facilitant le déplacement des piétons**.

Adultes et enfants empruntent ce chemin quotidiennement, de jour comme de nuit, tard le soir ou très tôt le matin... sauf quand des véhicules sont garés dessus ! Nous vous rappelons qu'il n'est pas obligatoire de se garer devant chez soi et **qu'il reste toujours des places libres sur le parking de la Mairie (sous vidéo surveillance)**.

Il en va de même dans toutes les rues du village où le stationnement sauvage gêne souvent la circulation des autres usagers sans compter qu'en cas d'intervention des pompiers, l'accès doit être dégagé. Bien sûr, cela engendre pour certains de marcher quelques mètres pour rentrer chez eux, mais cela permet à tous de circuler en toute sécurité au sein de notre village.

Pour faire respecter la réglementation, la Police Intercommunale, la Gendarmerie et depuis octobre les ASVP passent régulièrement et verbalisent ces diverses infractions.

Par ailleurs, dans un souci **de sécurité aux abords des écoles**, nous vous rappelons qu'il est impératif d'observer les règles suivantes :

- respecter la limitation de vitesse à 20 km/heure instaurée dans la Grand'Rue
- rouler à faible allure sur le parking situé Place de la Mairie
- stationner votre véhicule sur les emplacements prévus à cet effet
- faire preuve d'extrême vigilance en reculant avec votre véhicule.

L'excuse fréquemment entendue « on en a pour 5 minutes ! » n'est en aucun cas recevable.

Merci de faire un effort pour le bien de tous ...

Service Agent Sécurité de la Voie Publique

Depuis le 1^{er} octobre, en collaboration avec la CCPG, nous avons développé le service de sécurité de la voie publique via deux agents qui sillonnent notre territoire. Ce service est mutualisé avec trois autres communes de la Communauté de Communes. Après une période de sensibilisation et de pédagogie auprès de la population, les agents ont été amenés à verbaliser des incivilités concernant les dépôts sauvages ou aux pieds des colonnes, mais aussi des stationnements gênants et récurrents à certains endroits de la Commune. Les agents continueront dans ce sens afin de réduire ces incivilités et rendre la vie plus agréable à la majorité d'entre nous. Nous en appelons aussi au sens civique de chacun afin de limiter ces perturbations.

Coût : 2 000 euros pour le dernier trimestre



Le **L** **aurence castan** Restaurant Crêperie sans gluten

3, Place St Marc - 30400 Villeneuve lez Avignon
04.90.25.33.76  leL30

Fabrication artisanale

chez Pablo
PIZZAS A EMPORTER

OUVERT 7/7 de 18h30 à 21h30
T. 07 89 08 28 44 - 20, rue de la Tapie

Présentation commission associations :

Constituée de 8 élus, son rôle est d'organiser les manifestations officielles tel que les vœux du Maire ou la journée du Patrimoine. Elle crée du lien et facilite les activités des différentes associations du village. A ce titre, chaque élu est référent d'une ou deux associations afin de mieux cibler les demandes en personnalisant cette relation.

C'est elle aussi qui propose au Conseil Municipal le montant des subventions annuelles.

Cette année, face à la crise sanitaire, la commission a pleinement joué son rôle en érigeant dans l'urgence un protocole sanitaire permettant aux associations qui le

souhaitaient, de reprendre rapidement leurs activités dans les différentes salles communales et dans le respect des règles sanitaires.

Pour l'année 2021, l'objectif est de soutenir encore plus nos associations en renforçant nos partenariats sur certaines manifestations. Aujourd'hui, c'est déjà le cas pour le marché de Noël avec l'Association des Parents d'Elèves qui s'est révélé être un franc succès.

Prochainement, une banderole « neutre » sera mise à disposition des associations pour qu'elles puissent informer une plus large population de leurs manifestations à venir.

Association Les Amis de Fournès

Depuis notre voyage en début d'année en Espagne et suite au confinement dû à l'arrivée de la Covid, nos activités se sont brutalement arrêtées.

Pour la reprise espérée en 2021, nous ne manquerons pas de vous informer des décisions et projets à venir, décidés par le bureau de notre association, en début d'année, en fonction des consignes réglementaires sur la situation sanitaire.

Soyons optimistes et gardons l'espoir de se retrouver tous, en bonne santé en 2021, pour maintenir le lien et rompre un instant cette solitude qui, pour certains, est dure à vivre.

Concours illuminations de Noël



La Féerie de Noël passe par ses illuminations. Cette année, un concours était mis en place par la Municipalité pour inciter sa population à décorer maison, jardin, balcon...

Certains ont mis beaucoup de cœur à l'ouvrage pour mettre en valeur leur habitation et ont su apporter la petite touche « écolo » en présentant personnages en matériaux recyclés et illuminations à faible consommation d'énergie. Bravo à eux.

Les gagnants du concours sont :

1^{er} : Famille Navarette

Bon d'achat 100 € à l'épicerie « Courses et Saveurs »

2^{ème} : Famille Roman

Bon d'achat 50 € à l'épicerie « Courses et Saveurs »

3^{ème} : Famille Buchet

Bon d'achat 50 € à l'épicerie « Courses et Saveurs »

Un grand merci à tous les participants pour leur investissement à l'embellissement du village.

Il vous reste maintenant toute une année pour imaginer votre déco et participer à notre prochain concours. On compte sur vous !!!

« Chats Libres Fournésans »

L'association des Chats Libres Fournésans a choisi de surveiller, nourrir et trapper en vue de faire stériliser les chats sans propriétaire.

Grâce à la Municipalité, ses donateurs et adhérents, l'association des Chats Libres Fournésans a réussi à stériliser 17 chattes et chats, à ce jour placés sous la protection de l'association, et a permis l'adoption de 20 chatons en à peine quelques semaines.

Les refuges animaliers et SPA ne prenant plus en charge aucun animal sauvage, nos recours s'en trouvent limités.

La stérilisation et l'adoption des chats les plus sociables restent une solution éthique et économique sur le long terme.

C'est un devoir citoyen de réguler la prolifération qui mécontente, à raison, de nombreuses personnes et occasionne misère et souffrance animale insupportables.

Garder et contrôler les chats errants nous préserve des invasions de nuisibles (rats et pigeons) d'une façon naturelle.

Les chats des rues ont besoin de nous comme nous avons besoin d'eux !

Par ailleurs, une équipe active de bénévoles s'occupe de représenter l'association sur les vide-greniers, brocantes et autres activités, afin de récolter quelques euros.

Mais tout cela n'est pas suffisant pour parer à l'urgence !

L'association a besoin d'un effort de votre part : une adhésion, un don, une adoption de chat ou de chaton. Aidez-la et encouragez votre entourage à la soutenir.

Toute personne intéressée par les activités de l'association est invitée à nous rejoindre. Pour cela vous pouvez aussi contacter directement l'association par mail : clf30210@gmail.com ou sur Facebook «Chats Libres Fournésans».



Bibliothèque

Cette année "pas comme les autres" ne nous a pas permis de vous accueillir à la bibliothèque pendant de longs mois.

Ayant bien conscience du manque que cela a dû engendrer pour vous, fidèles lectrices et lecteurs, nous tenons à vous dire notre regret de n'avoir pu, bien malgré nous, continuer à remplir notre rôle auprès de vous.

Nous avons pu, par contre, utiliser les crédits alloués par la Mairie, comme chaque année. Nous avons ainsi acquis une quarantaine de nouveaux ouvrages qui seront exposés et que vous pourrez emprunter dès la réouverture.

Pour l'heure, nous ne pouvons malheureusement pas préciser la date et les horaires.

Dans l'attente de l'évolution de la situation sanitaire et du plaisir de vous accueillir à nouveau.

Hip Hop

Venez découvrir au Foyer de Fournés le mardi de 17h à 19h.

LE BREAK

Un style Hip Hop, un assemblage de techniques, des jeux de jambes debout (Top Rock) comme au sol (Footwork), des mouvements saccadés du haut et du bas du corps (Up Rock), des figures et mouvements acrobatiques (Freezes et Powermoves).

Une gymnastique rythmée et dynamique accompagnée de musiques Soul, Funk, Hip Hop dites « Breakbeat ».

Tout ceci dans une belle ambiance avec notre passionné Samuel Perez fidèle depuis 3 ans.

Renseignements : Temps Danse Aramon
Mail : aramon.temps.danse@gmail.com
Tél : 06 26 68 81 24



AG Running

L'association AG running propose à tous et à toutes de tous niveaux et de plus de 16 ans, la pratique de la course à pieds.

Les séances plus ou moins longues sur Fournès et ses alentours sont adaptées au groupe et nous tenons compte du niveau de chacun. Elles se font dans la joie, la convivialité et la bonne humeur.

Tout au long de la semaine, plusieurs séances sont proposées :

- les mardis et jeudis soir à partir de 19h30 avec une sortie run et du renforcement musculaire ou préparation physique générale
- le dimanche matin 8h30 sortie longue

Pour adhérer à l'association, il vous suffit d'avoir 16 ans minimum, de vous munir d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course à pied et d'un chèque de 50 euros. Un tee-shirt floqué au nom de

l'association vous sera offert suite à votre inscription.

Chaque année, nous organisons le 24h des Fosses au profit de l'association trisomie 21, hélas l'année 2020 fut chaotique à cause de l'épidémie de Covid. De ce fait, nous avons dû annuler notre course, mais une tombola a été lancée en ligne et nous avons pu quand même verser un joli chèque de 1 000 euros à l'association trisomie 21.



Pour tout renseignement contacter : Chaieb Angeline au 06 32 38 71 82
agrunningfournes@gmail.com • www.facebook.com/agrunning30

Subventions aux associations

Cette année, la subvention aux associations du village est passée de 350 € à 400 €.

APE	400 euros
Association de Gymnastique Volontaire de Fournès.....	400 euros
Les Amis de Fournès.....	400 euros
Coccin'Rock.....	400 euros
Renaissance sportive.....	400 euros
Ag Running.....	400 euros
Impass le groupe atelier peinture.....	400 euros
Judo.....	400 euros
Anciens Combattants FNACA Remoulins.....	100 euros

Croix Rouge	100 euros
Amicale des Sapeurs-Pompiers.....	200 euros
Hip Hop.....	200 euros

Subventions exceptionnelles octroyées

Association de Pêche.....	450 euros
---------------------------	-----------

Cette subvention exceptionnelle a été accordée à l'association de pêche qui mène des actions d'entretien sur le lac de la Valliguière.

Festival des Coccinelles



18 imp. fosses de Poujan - 30210 Fournès
06.31.71.21.65 - 04.66.03.85.74
coccinrock@gmail.com



Comme toutes les associations, Cocc'in Rock a été très affectée par la crise sanitaire puisqu'aucun événement n'a pu être organisé en 2020.

Pas d'événement, pas de rentrée de fonds... Heureusement Cocc'in Rock a pu compter sur ses partenaires et notamment la Fédération Groupama Vaucluse qui a souhaité maintenir son soutien ainsi que la mairie de Fournès.

Nous avons également organisé une collecte en ligne au mois de Juillet.

Fin 2020, nous avons également contribué à l'organisation du festival virtuel « Ze show must go OSE » : concerts, mobilisation sur les réseaux sociaux pour rappeler aux malades que malgré le confinement, ils ne sont pas seuls !

Les Cocc'in Rockeurs se sont mobilisés au mois d'octobre et novembre pour faire remporter à l'ANR le prix de la solidarité et ça a payé puisque l'ANR a remporté le 1er prix, une dotation de 8 000 € qui seront bien utiles pour le séjour « La Ribambelle » auquel 34 familles sont invitées à participer en juin 2021 à Ajaccio.

Nul ne sait ce que nous réserve 2021... Nous espérons toutes et tous que nous pourrions organiser le séjour à Ajaccio et peut-être même un petit festival des coccinelles ! Nous savons que nous ne serons pas en mesure d'organiser un festival comme les autres années. L'engagement financier sur ce type d'événement est important et nous ne pourrions ni assurer le risque « pandémie », ni prendre le risque d'une annulation de dernière minute qui serait financièrement catastrophique. Mais un petit concert d'été pourquoi pas ? Vous souhaitez nous aider ? Contactez-nous pour rejoindre l'équipe ! Connectez-vous pour faire un don en ligne ! Cocc'in Rock étant reconnue d'intérêt général, les dons font l'objet d'une déduction fiscale (60% pour les entreprises, 66% pour les particuliers). www.coccinrock.org

Vous êtes soumis à l'I.F.I. ? Donnez à la Fondation CAP NF-combattre les tumeurs de l'enfant et de l'adulte. Cette fondation a été créée par l'A.N.R. sous l'égide de la Fondation de France. Les dons reçus génèrent 75% de déduction fiscale . www.anfrance.fr

Merci et Bonne Année 2021 !!!

Marché de Noël

Il aura fallu toute la détermination de la Municipalité et de l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E) pour qu'ait lieu cette année le marché de Noël à Fournès. Certes, les conditions sanitaires étaient contraignantes mais cela n'a pas empêché de garder intact l'esprit de cette journée. La présence du Père Noël accompagné du personnage Olaf a pu ravir les enfants tout au long de la journée. Nouveauté 2020 : Une peña était aussi présente pour « ambiancer » nos nombreux visiteurs.

Coté marché, l'A.P.E a mis les bouchées doubles en proposant pas moins de 40 exposants qui ont présenté leurs créations artistiques ou culinaires. Un food truck à l'écart du marché proposait de la restauration à emporter.

Chaque année, votre intérêt et votre participation à cet événement se font davantage ressentir et nous tenions à vous en remercier chaleureusement. Sachez que des moyens financiers et humains importants sont engagés par votre Municipalité et A.P.E pour faire de cet événement une date majeure dans notre calendrier de Fournésans.

Un grand merci à la cave coopérative Fournès-Remoulins qui nous a gracieusement prêté son parking et a permis de recevoir nos nombreux visiteurs dans de bonnes conditions.



Communauté de Communes

Bus de la Mer

Comme chaque année, l'opération « Bus de la Mer » a été reconduite du 07 juillet au 27 août 2020 par la Communauté de Communes. Neuf places étaient attribuées aux Fournésans.

Cependant, en dépit du changement de jour (le mercredi à la place du jeudi), le bus de la Mer a connu sur cette saison une faible fréquentation.

Une permanence juridique pour les habitants du territoire

La Communauté de Communes du Pont du Gard et le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ont mis en place un nouveau service de proximité.

Tous les premiers mardis du mois, de 9h à 12h, une permanence juridique est proposée aux habitants du territoire dans les locaux **de la Maison de Services au Public, 4 rue St André à Remoulins**.

Ces permanences, confidentielles et gratuites, sont assurées par les juristes du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles). Elles ont pour objectifs de permettre au public de connaître ses droits et de les mobiliser pour répondre aux problématiques qu'il peut rencontrer dans sa vie quotidienne. Les questions de droit de la famille (unions, filiations, ruptures, indivisions, successions...), de droit pénal (violences, harcèlement, procédures pénales...), ainsi que de droit européen, droit des étrangers et droit international privé peuvent y être abordées.

Pour bénéficier de ce service et être reçu lors d'une permanence, il est indispensable de prendre rendez-vous par téléphone au 04 66 38 10 70.



Le Relais Assistants Maternels

Le RAM (Relais Assistants Maternels) est un service public, gratuit, financé par la Communauté de Communes, la CAF et le Conseil Départemental.

C'est un lieu d'informations, d'animations, de rencontres, d'échanges et de médiation, à destination des parents, des enfants et des assistants maternels ou toute personne intéressée par cette profession.

Animé par une professionnelle de la petite enfance, qui reçoit sur rendez-vous, le relais est là pour répondre à vos questions, vous soutenir et vous aider dans vos démarches administratives. C'est aussi un lieu d'échanges et de réflexion autour du développement de l'enfant et des pratiques éducatives.

Le RAM vous accueille : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 17h00

Sur rendez-vous uniquement

Adresse : 76 bis, avenue Geoffroy Perret
30210 Remoulins

Contact : 04 66 37 65 77

Vanessa Gavilan - Animatrice et responsable du RAM

Mail : v.gavilan@cc-pontdugard.fr

TAXI de la fontaine

06 88 31 76 88



Déplacements privés

Transports médicaux conventionnés CPAM

Transferts Aéroports/Gares ... vers hôtels ou domicile

TRANSPORTS CAPELLI

transport en benne et béton



18 Bis Rue du Pijol

30210 FOURNES

Tél. 04 66 37 24 79

Port. 06 09 36 75 94

transportcapelli@aol.com

Affaires sociales et Aînés

Présentation commission affaires sociales et aînés

Si un administré rencontre un souci administratif, se retrouve face à un accident de la vie (facture impayée, difficulté pour se nourrir...), la commission des affaires sociales est disponible pour l'orienter vers les bons services qui l'aideront. Pour cela, il suffit de venir au secrétariat de Mairie qui le transmettra à la commission et qui vous contactera pour prendre un rendez-vous. Tout reste confidentiel.

Pendant les confinements, agents communaux et élus de la commission ont appelé les aînés et les personnes vulnérables pour prendre de leurs nouvelles et répondre aux questions posées. La commission organise aussi le repas des aînés et est à l'écoute des aînés en cas de besoin.

Services et liens de proximité

Ces services s'adressent aux personnes âgées de 60 ans ou plus, aux personnes isolées notamment afin de lutter contre l'isolement, pour prévenir les situations à risque (maladie, absence de prise en charge...), favoriser l'autonomie mais aussi traiter l'urgence de certaines situations.

Pour en bénéficier il suffit de contacter Madame Claudine Delporte au **06 49 59 93 36** ou par e-mail à **cdelporte@fed30.admr.org**

Une visite sera alors prévue afin de déterminer l'action en fonction de l'urgence.

Repas des Aînés

Cette année, le traditionnel repas des aînés n'a pas pu avoir lieu à cause du contexte sanitaire actuel au grand regret de la Municipalité.

La commission aînés a souhaité garder un lien avec les Séniors en leur offrant pour les fêtes de fin d'année un colis confectionné par Esprit Gourmet, amélioré par L'Atelier du Petit Four et la cave coopérative, qui nous le souhaitons, vous aura apporté un peu de chaleur et de bonheur en cette période difficile. Ils ont été remis à chacun d'entre eux par les élus.

La Municipalité espère retrouver ses aînés en forme, l'an prochain, pour partager tous ensemble un repas et un petit pas de danse.

Prenez soin de vous.



Grands vins et crus de Fournès - Dégustation vente
Huile d'Olive AOC - Visite sur rendez-vous

Tél. +33 (0)4 66 37 27 23
vignobles.boudinaud@aliceadsl.fr

<http://www.vignobles-boudinaud.fr>

LC AGRI

RÉPARATION AGRICOLE
A DOMICILE

44, Grand Rue
30210 Fournès



T. 04 66 37 06 33 - P. 06 26 56 51 72

Centre d'Incendie et de Secours

L'année 2020 a été particulièrement intense pour le centre de secours de Fournès.

Nous avons débuté l'année en projetant nos soldats du feu sur un incendie de forêt important sur le secteur de l'Aigoual sous l'observatoire qui a parcouru plus de 110 hectares. Nos sapeurs-pompiers sont restés plus de 48h sur ce feu et ont été félicités par les élus du secteur pour avoir contribué à sauver l'arboretum du parc national des Cévennes.

Ensuite, nous avons été touchés par la COVID19 qui a nécessité de repenser notre organisation et notre mode de fonctionnement.

En effet, nous avons su nous adapter afin de pouvoir assurer les secours et préserver la sécurité des sauveteurs.

Dans ces circonstances particulières, nous avons vécu une saison feu de forêt, certes moins spectaculaire que celle de 2019, mais néanmoins aussi intense par le nombre de départs de feu et les renforts extras départementaux auxquels nous avons participé. Les mesures préventives mises en place ont porté leurs fruits.

Ensuite, nous avons été projetés sur les inondations dévastatrices et meurtrières du haut Gard pendant plus de 96h dans des conditions difficiles.

En octobre, le Lieutenant André Chamarry a fait valoir ses

droits à la retraite et c'est tout naturellement que j'adresse un clin d'œil à celui qui a commandé avec brio ce Centre de Secours depuis le 15 juin 2009. Ses compétences opérationnelles et la richesse de ses qualités humaines reconnues ont permis le développement dans les meilleures conditions de cette unité opérationnelle.

Comme vous pouvez le constater, cette année a été encore bien remplie par un nombre d'interventions conséquentes. Le centre de secours est à la recherche continue de sapeurs-pompiers volontaires. Alors si vous êtes sportif, motivé et disponible, prenez contact avec le centre de secours pour de plus amples renseignements.

Cette année au vu de la crise sanitaire, nous n'avons pas été en mesure d'organiser notre traditionnelle fête de Sainte Barbe avec nos élus et nos familles. De même, nous ne pourrions pas prendre contact avec vous physiquement pour vous présenter notre traditionnel calendrier, néanmoins ceux-ci vous seront distribués dans vos boîtes aux lettres.

Les sapeurs-pompiers de Fournès vous souhaitent tous leurs vœux de bonheur et une excellente santé pour cette nouvelle année.

Lieutenant Eric Habonneau
Chef de Centre



Horaires Mairie

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h30 à 17h30 (sauf fêtes et jours exceptionnels)
Tel : 04 66 37 10 43 - Fax : 04 66 37 40 17 - Mail : mairiedefournes@wanadoo.fr

Le service urbanisme reçoit sur rendez-vous :

Le lundi de 9h00 à 12h00
Le jeudi 15h30 à 17h30

Vous pouvez également poser vos questions et faire vos demandes de renseignements par mail : eg.mairiedefournes@orange.fr

Monsieur le Maire, les Adjointes et le Conseiller Délégué reçoivent sur rendez-vous.

Une permanence des élus est assurée, de 18h30 à 19h30, chaque premier mercredi de chaque mois à la salle 23.



Merci à nos agents

Nous terminons une année particulière et très difficile pour tous. Dans ce contexte particulier, les agents techniques, des services périscolaires et administratifs ont répondu présents pour assurer le service public sans interruption, y compris pendant les deux confinements.

Pour les remercier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de leur attribuer une prime Covid au mois de novembre. Cela récompense les efforts de tous en 2020 qui devront se poursuivre en 2021.

Il est rassurant pour le Conseil Municipal de pouvoir compter sur l'ensemble de ses agents en situation de crise.

Location du foyer

Prix location de la salle : 220 €

Caution : 400 €

Lors de la réservation, l'occupant devra fournir :

- un chèque d'arrhes de 50% du montant global de la location.

En cas d'annulation, les arrhes seront :

- restituées en intégralité si l'annulation intervient au moins 60 jours avant le début de location.
 - restituées pour moitié si l'annulation intervient entre 30 et 59 jours avant le début de la location.
 - non restituées si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début de la location.
- un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public (caution pour dégradation des biens mobiliers et immobiliers, et/ou pour défaut de nettoyage constaté).
- une **attestation d'assurance au nom de l'occupant résidant sur Fournès** couvrant les risques inhérents à la location.

Tarifs de location de la maison des associations

La Municipalité a décidé de pratiquer les tarifs suivants concernant l'utilisation du « 23 » :

- **Associations** dont le siège social est sur la Commune : gratuit
- **Expositions** :
 - Artistes résidents sur la Commune : gratuit
 - Communauté de Com. Du Pont du Gard : gratuit
 - Artistes non-résidents sur la Commune : 150 € le week-end, 200 € la semaine
- **Séminaires et conférences** :
 - Institutions et entreprises de la Commune : 150 € la ½ journée
 - Institutions et entreprises hors commune : 250 € la ½ journée

Tous les utilisateurs devront verser en Mairie une caution de 350 euros.

Cimetières

Prix des concessions :

Concession de terrain pour une durée de 30 ans : 60 € le m²

Concession de terrain pour une durée perpétuelle : 102 € le m²

Concession d'une case au columbarium pour une durée de 15 ans : 210 €

Concession d'une case au columbarium pour une durée de 30 ans : 420 €

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 04 66 37 10 43.

Budget commune exercice 2020

Section de fonctionnement : 971 854,78 €

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	285 713,55 €
Charges de personnel et frais assimilés.....	450 712,00 €
Depenses diverses	6 297,10 €
Virement à la section d'investissement.....	88 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections.....	12 165,50 €
Autres charges de gestion courante	103 960,63 €
Charges financières.....	23 606,00 €
Charges exceptionnelles.....	1400,00 €

Recettes de fonctionnement

Résultat d'exploitation reporté.....	135 426,03 €
Atténuations de charges	35 000,00 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march.....	43 338,00 €
Impôts et taxes	689 985,49 €
Dotations et participations.....	63 937,74 €
Autres produits de gestion courante	3 000 €
Produits financiers.....	11 67,52 €
Produits exceptionnels.....	0,0 €

Section d'investissement : 487 071,44 €

Dépenses d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.....	0,00 €
Virement section investissement	0,00 €
Immobilisations corporelles	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées.....	85 000,00 €
Immobilisations incorporelles(sauf le 204).....	18 671,04 €
Subventions d'équipement	6 177,40 €
Immobilisations corporelles	376 123,00 €
Participations et créances rattachées à des participations.....	1 100,00 €

Recettes d'investissement

Solde execution section investissement.....	247 606,00 €
Virement de la section d'exploitation (recettes).....	88 000,00 €
Produits de cession	78 735,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	12 165,50 €
Immobilisations corporelles	24 408,94 €
Subventions d'investissement.....	36 156,00 €
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Autres immobilisations financières	0,00 €

Impôts locaux

TAXE D'HABITATION

COMMUNE	TAUX 2018	TAUX 2019	TAUX 2020
Aramon	4,34	4,34	4,34
Domazan	7,78	7,78	7,78
Fournès	7,88	7,88	7,88
Pouzilhac	8,00	8,00	8,00
Remoulins	9,27	9,27	9,27
Meynes	10,10	10,20	10,20
Collias	11,12	11,12	11,12
St Hilaire d'Ozilhan	11,41	11,41	11,41
Estézargues	11,83	11,83	11,83
Théziers	12,00	12,00	12,00
Castillon	12,11	12,23	12,26
Vers Pont du Gard	12,15	12,15	12,15
Valliguières	12,20	12,20	12,20
Argilliers	12,64	12,64	12,64
St Bonnet du Gard	12,68	12,68	12,68
Comps	12,93	12,93	12,93
Montfrin	14,33	14,33	14,33

Moyenne départementale : 27,18

TAXE FONCIER BÂTI

COMMUNE	TAUX 2018	TAUX 2019	TAUX 2020
Castillon	10,66	10,77	10,88
Aramon	11,23	11,23	11,23
Pouzilhac	12,00	12,00	12,00
Domazan	12,20	12,20	12,20
Fournès	14,05	14,05	14,05
Valliguières	14,34	14,34	14,34
St Hilaire d'Ozilhan	15,20	15,20	17,20
St Bonnet du Gard	16,15	16,15	16,15
Vers Pont du Gard	16,20	14,20	13,20
Argilliers	17,00	17,00	17,00
Collias	17,15	17,15	17,15
Estézargues	17,17	17,17	17,17
Remoulins	18,39	18,39	18,39
Meynes	18,62	18,72	18,72
Montfrin	26,51	26,51	26,51
Comps	27,19	27,19	27,19
Théziers	27,85	27,85	27,85

Moyenne départementale : 24,84

TAXE FONCIER NON BÂTI

COMMUNE	TAUX 2018	TAUX 2019	TAUX 2020
Aramon	29,19	29,19	29,19
Fournès	47,69	47,69	47,69
Meynes	55,38	55,38	55,38
Castillon	55,60	56,16	56,72
Vers Pont du Gard	56,25	54,25	50,40
Pouzilhac	57,84	57,84	57,84
Montfrin	60,00	60,00	60,00
Collias	60,28	60,28	60,28
Argilliers	60,67	60,67	60,67

COMMUNE	TAUX 2018	TAUX 2019	TAUX 2020
St Bonnet du Gard	68,48	68,48	68,48
St Hilaire d'Ozilhan	69,17	69,17	70,17
Valliguières	70,27	70,27	70,27
Estézargues	73,50	73,50	73,50
Domazan	80,93	80,93	80,93
Remoulins	81,95	81,95	81,95
Comps	84,67	84,67	84,67
Théziers	91,69	91,69	91,69

Moyenne départementale : 70,89

Budget eau et assainissement exercice 2020

Section de fonctionnement : 221 799,00 €

Dépenses de fonctionnement

Résultat d'exploitation reporté	1 784,36 €
Charges à caractère général	70 589,63 €
Charges de personnel et frais assimilés	11 000,00 €
Atténuations de produits	34 213,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 632,01 €
Autres charges de gestion courante	2 000,00 €
Charges financières	8 080,00 €
Charges exceptionnelles	7 500,00 €

Recettes de fonctionnement

Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 259,00 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	180 100,00 €
Subventions d'exploitation	2 440,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €

Section d'investissement : 220 586,12 €

Répartition en recettes

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	125 325,91 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 632,01 €
Dotations, fonds divers et réserves	3 768,20 €
Subventions d'investissement	4 860,00 €

Répartition en dépenses

Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 259,00 €
Emprunts et dettes assimilées	15 295,00 €
Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
Immobilisations corporelles	161 032,12 €

Rappel ★ Alimentation en eau potable

Le réseau communal est public jusqu'aux compteurs **non-compris**. Chaque habitant est donc responsable de son compteur, qu'il doit protéger contre le gel ou toute autre dégradation possible. Les remplacements de compteurs sont facturés par la Mairie (40 €).

Nous vous rappelons que dorénavant un seul relevé des compteurs d'eau a lieu chaque année au mois d'octobre. La facturation est effectuée sur le mois décembre et reprend les antériorités de la facturation intermédiaire du mois de juin.

Le relevé des compteurs est effectué par un agent de la Mairie auquel nous vous demandons de réserver le meilleur accueil. En prévision de son passage, merci de **laisser le compteur libre d'accès**.

Les locataires comme les nouveaux propriétaires doivent se présenter en mairie afin de remplir leur contrat d'ouverture de compteur d'eau. A l'entrée et au départ des lieux, un relevé sera effectué.

Les lingettes sont le fléau de la station d'épuration ! Pensez à les jeter dans votre poubelle car elles ne se désintègrent pas et sont la cause de problèmes très importants.

D'autre part, il est rappelé que l'entretien aux abords du compteur reste à la charge du propriétaire. Les agents rencontrent des difficultés pour accéder aux compteurs et cela retarde les interventions (compteur enfoui sous des amas d'herbes ou de terre).

INFO FACTURES

En raison du transfert de la trésorerie de Remoulins et par conséquent de la comptabilité sur Uzès, les factures d'eau ne pourront pas être envoyées sur la fin d'année 2020. Exceptionnellement, vous recevrez votre facture d'eau en début d'année 2021.

Tarification de l'eau

1. Pour la redevance due par les usagers du service d'eau :

Part fixe indépendante de la consommation : 25,00 € /annuelle

Pour les usagers facturation de l'eau consommation réelle : 1,018 € /m³

2. Pour la redevance due par les usagers du service d'assainissement collectif :

Part fixe indépendante de la consommation : 25,00 € /annuelle

Part proportionnelle liée à la consommation d'eau potable : 0,763 € /m³

3. Pour les prestations réalisées à la demande de l'utilisateur :

- Fourniture et pose d'un compteur neuf : 40 €
- Fourniture et pose d'une niche compteur enterrée : 200 €
- Fourniture et pose d'une niche compteur en façade : 300 €
- Fourniture et pose d'un branchement neuf d'eau potable : 600 €
- Participation à l'Assainissement Collectif 1500 €

Les modalités de facturation

Les factures sont semestrielles : l'une sur estimation, l'autre sur relevé des compteurs.

La part fixe indépendante de la consommation est facturée d'avance par semestre.

Les parts proportionnelles à la consommation seront facturées à terme échu, alternativement sur relevé des compteurs et sur estimation.

Les prestations réalisées à la demande de l'utilisateur seront facturées à la réalisation des prestations avec un acompte de 50% à l'acceptation du devis.

Les redevances de l'Agence de l'eau viendront s'ajouter sur la facture des usagers dans les conditions suivantes :

Pour les usagers du service d'eau :

- la redevance pour prélèvement d'eau, calculée annuellement en fonction du tarif appliqué par l'Agence de l'eau, des volumes prélevés par la commune et des volumes facturés à l'ensemble des usagers,
- la redevance pour pollution domestique, appliquée en fonction du taux voté par les instances de bassin

Pour les usagers du service d'assainissement collectif :

- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, appliquée en fonction du taux voté par les instances de bassin.

Facture type 120 m³

Facture annuelle 120 m ³	quantité	PU	montant
Abonnement Eau Annuel	1	25,00 €	25,00 €
Consommation Eau	120	1,018 €/m ³	122,16 €
Redevance prélèvement Eau	120	0,05130 €/m ³	6,16 €
Redevance pollution	120	0,27 €/m ³	32,40 €
soit pour 120 m ³			185,72 €
soit en €/m ³			1,55 €
Assainissement			
Abonnement assainissement annuel	1	25,00 €	25,00 €
Consommation	120	0,763 €/m ³	91,56 €
Redevance modernisation	120	0,150 €/m ³	18,00 €
soit pour 120 m ³			134,56 €
soit en €/m ³			1,12 €
Eau + Assainissement pour 120 m³			320,28 €
Eau + Assainissement en €/m³			2,67 €

La facture type pour 120 m³ est de 320,28 €/an TTC soit un prix de revient de 2,67 €/m³.

Ce prix reste bien inférieur aux moyennes nationales (4,38 €/m³ pour les communes de 1000 à 3500 habitants selon l'observatoire national SISPEA).

Qualité de l'eau

Bilan 2019 fourni par l'ARS (Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon) en application du Code de la santé publique.

BACTÉRIOLOGIE • Limite de qualité : 0 UFC/100ml

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 8

Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

★ **Eau de bonne qualité bactériologique**

DURETÉ • Pas de limite de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau.
La dureté s'exprime en degré français (°f).

Concentration moyenne : 32.2 °f

Concentration maximum : 32.8 °f

★ **Eau très dure**

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

NITRATES • Limite de qualité : 50 mg/L

Élément provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Concentration moyenne : 4 mg/L

Concentration maximum : 5 mg/L

★ **Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

PESTICIDES • Limite de qualité : 0,1 µg/l par substance 0,5 µg/l pour la somme des substances

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Somme des concentrations en pesticides : paramètres non détectés .

★ **Pas de dépassement de la norme sur la période**

ALUMINIUM • Référence de qualité : 200 µg/l

Élément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement de l'eau.

Concentration moyenne : paramètre non détecté

Concentration maximale : paramètre non détecté

★ **La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.**

Résultats de l'analyse

L'eau distribuée est de bonne qualité.



Des gestes simples

- Après quelques jours d'absence, purgez l'ensemble des canalisations d'eau avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- L'eau froide doit être conservée au frais, dans un récipient couvert, sans dépasser 48 heures.
- En cuisine, utilisez l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la cuisson des aliments et le rinçage des ustensiles. L'utilisation d'une eau à une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.
- Réservez les traitements complémentaires éventuels, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisée pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbe lorsque leur entretien est mal assuré.

Etat Civil

Naissances

Bienvenue à

06/03/2020 COLAVITTI TRAVAGLINI Célestin
22/03/2020 SABAT Alessio
01/06/2020 BLANC Candice Rosa
10/06/2020 MOGHLI Redwan
09/07/2020 VERNIERE Rose Sophie Julia
21/07/2020 GARDAN Noham Abdel-Kader Philippe
26/08/2020 EL AYACHI Aaron Owayss
27/08/2020 GRAZIOLI Lilian Louis Robert
29/08/2020 TALIBI Lila
31/08/2020 PELLEGRINO Tommy Ernest
26/09/2020 PIRAZZI Chiara Alizée Corinne
12/10/2020 QOUIQA Younes
30/10/2020 EL KOTBI Leïla Laure Fatima
16/11/2020 POUCH Lucas Thierry Alain
29/11/2020 LAMINE Yanis
24/12/2020 CARRIERE Léo Julien Francis



Mariages

Félicitations à

12/12/2020 TAMBURINI Bruno Stanislas Marcel Victor et DATSKA Halyna

Pacs

Félicitations à

20/01/2020 BETTON Jérémie Roger Bernard et FARNAUD Aurane Valérie
13/10/2020 IAMPINETRO Kévin Roger et MIALON Fanny Audrey
14/10/2020 MATHIEU Julien Franck René et PETIOT Laure
28/10/2020 CARRIERE Florian Louis Amédée et NEIBECKER Jennifer

Décès

Nous ont quittés

18/01/2020 TIREUX Christiane Micheline veuve de JOUBERT Michel Jean
25/01/2020 GAYTE Mathilde Antoinette veuve de BERRARD Fernand Marius Pierre
07/04/2020 ABOUZIT Josette Louise Madeleine veuve de PIN Joseph Clément Auguste
13/04/2020 TRAJAN Reine Rose veuve de EYRIER Bruno Alfred Louis Anatole Marie
15/09/2020 VILLARD Marc Clément Simon
11/11/2020 VAN DE WALLE Carine Marie Gustaaf
11/11/2020 GIOVANNINI Jean-Claude
26/12/2020 RAMBAUD Jacky

PIÈCES DÉSIRÉES	PIÈCES À FOURNIR	OÙ S'ADRESSER
Inscription sur les listes électorales / Carte d'électeur (Gratuit)	Carte d'identité Facture EDF, eau, etc.	Mairie du domicile. Inscription sur la liste toute l'année jusqu'au 6 ^{ème} vendredi avant un éventuel scrutin
Carte d'identité (Gratuit)	Prendre rendez-vous avec la Mairie de Remoulins	Mairie de Remoulins 71 Avenue Geoffroy Perret 30210 REMOULINS Tél : 04 66 37 14 50 / Fax : 04 66 37 39 72
Long délai – Aucune délivrance en urgence par la Préfecture		
Casier judiciaire (Gratuit)	Nom (éventuellement suivi du nom de jeune fille) Prénoms, date et lieu de naissance Adresse actuelle Pièces prouvant la nationalité française	Casier judiciaire national 44317 NANTES CEDEX 3 www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20
Certificat de nationalité (Gratuit)	Pièces prouvant la nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance d'Uzès
Demande de carte grise Internet	Carte grise Contrôle technique Justificatif de domicile Photocopie pièce d'identité Chèque	Site : https://ants.gouv.fr
Demande de permis de conduire		Site : https://ants.gouv.fr
Extrait d'acte de mariage (Gratuit)	Date du mariage, noms et prénoms Enveloppe timbrée pour réponse	Mairie du lieu de Mariage
Extrait d'acte de naissance (Gratuit)	Date de la naissance / Nom et prénoms Enveloppe timbrée pour réponse	Mairie du lieu de naissance
Extrait d'acte de décès (Gratuit)	Date du décès / Nom et prénoms Enveloppe timbrée pour réponse	Mairie du décès ou du dernier domicile
Livret de famille (Gratuit)		Mairie du lieu de mariage
Légalisation de signature (Gratuit)	Carte d'identité Signer devant le préposé de la Mairie	Mairie
Passeport biométrique	Prendre rendez-vous avec la Mairie de Remoulins	MAIRIE DE REMOULINS 71 av Geoffroy Perret 30210 REMOULINS Tél. : 04 66 37 14 50 Fax : 04 66 37 39 72
Recensement militaire (Gratuit) Qui est concerné ? Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans	Une pièce d'identité (CNI, passeport) Un livret de famille Un justificatif de domicile	Mairie du domicile. Si vous résidez à l'étranger, au consulat ou service diplomatique de France.
Autorisation sortie du territoire Rétablie au 15/01/2017	Cerfa n°15646*01 Une pièce d'identité (CNI, passeport), Un livret de famille	Mairie du domicile.
Les dossiers de naturalisation ne se font plus en mairie.	Prendre rendez-vous	Préfecture du Gard Le mardi ou le jeudi de 14h à 16h Tél. : 04 66 36 41 61
Les dossiers de demande de titre de séjour ne se font plus en mairie	Prendre rendez-vous	Préfecture du Gard Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 Tél. : 04 66 36 41 44

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
arrêter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

AUTOSUR

CONTROLE
TECHNIQUE
AUTOMOBILES



RN100 Fournès - 30210 Remoulins - Tél. 04 66 37 05 05



Direction commerciale et usine: 30210 Fournès - Tél. 04 66 37 48 00 / Fax 04 66 37 21 10 - E-mail: commercial@parefeuille-provence.com

GARAGE PRETEMER



Dépannage : 04 66 37 00 84

Pièces détachées : 04 66 37 08 07

Dépannage 24h/24

Démolition Auto

Réparation toutes marques



Coucher de soleil sur les Fosses



Ancienne carrière « Marchat » remise à l'état naturel

